



Remboursement sinon plainte

Par **vanadadoo**, le **17/04/2009** à **11:59**

Bonjour, rnl y a peu de temps j'ai vendu à un particulier résidant au Luxembourg un objectif pour appareil photo au prix de 850 euros, encore sous garantie. L'appareil fonctionnait impeccablement lorsque je l'ai envoyé (par colis postal), mais il se trouve qu'une fois arrivé chez l'acheteur, celui-ci s'est plaint que l'objectif ne fonctionnait pas correctement. Sans même avoir fait d'autres essais ou demandé l'avis d'experts ou naturellement exploité la garantie de l'appareil, l'acheteur m'accuse de l'avoir arnaqué et demande remboursement. Je lui ai envoyé les photos que j'ai prises avec l'appareil et il a convenu avec moi qu'elles étaient parfaites. Mais les siennes ne l'étant pas, il demande remboursement. Je suis embêtée car j'ignore si ce n'est pas l'acheteur qui a cassé l'appareil ou peut être la poste. Dans tous les cas, ce n'est pas moi, et je ne suis pas prête à le rembourser pour reprendre mon appareil que lui ou autre a cassé. Que puis-je faire ?